caractère social des mesures votées que pour les menaces sur la propriété patronale ou la structure du budget dont les projets gouvernementaux lui semblent être porteurs. Il est hostile à l'Office du Blé, hostile à la modification du statut de la Banque de France, hostile à la dévaluation du franc. Bref, Robert Schuman se montre, comme toujours, *« respectueux des autorités et de l'ordre établi »*.

Sur cette période de l'entre-deux-guerres, Robert Schuman apparaît en fait non seulement comme un parlementaire catholique ultra conservateur, mais aussi comme fort peu républicain.

Anti-laïque, Robert Schuman se fait le *« défenseur vigilant du statut scolaire des départements recouvrés »*. Il se montre par ailleurs *« tolérant »* vis-à-vis des autonomistes lorrains et alsaciens, lesquels finiront souvent dans la Collaboration avec le régime nazi [(1)].

Engelbert Dollfuss
Chancelier d'Autriche (1932 - 1934)

Se montrant sensible à la question sociale, mais viscéralement anti-communiste, **Robert Schuman ne cache pas à quel point il est attiré par le corporatisme autoritaire catholique du chancelier autrichien Dollfuss [(2)], par les régimes autoritaires du Hongrois Horthy [(3)] et du Portugais Salazar [(4)], par Franco [(5)], tombeur de la République espagnole, ainsi que par la cause croate[(1)].**

Francisco Franco pendant la guerre civile espagnole (1936 - 1939)

Comme le dit François Roth à la fin de ce chapitre qui se termine sur l'année 1939 : *"A 53 ans, rien n'annonçait un grand destin."*

Ajoutons que tout annonçait au contraire un homme prêt à avoir des complaisances pour le régime de Pétain.

Miklós Horthy
Régent de Hongrie

Antonio de Oilveira Salazar
établissant un « État nouveau » au Portugal en 1933

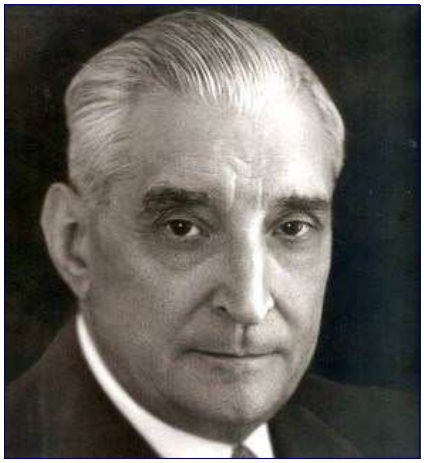

(1) Source : *Robert Schuman, « père de l'Europe » ou saint en veston ?*, (compte rendu de : François Roth, *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Fayard, 2008) http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html

(2) Bien qu'antinazi, le chancelier autrichien Dollfuss (1892 - 1934) n'en fut pas moins un fasciste authentique. Il fonda une ligue d'extrême droite, le Front Patriotique, et établit une dictature le 4 mars 1933, transformant l'Autriche en un État autoritaire, corporatif et catholique.

(3) L'ultra-conservateur Amiral hongrois Miklós Horthy (1868 - 1957), amiral sans flotte et régent d'un royaume sans roi, installa en 1920 un régime autoritaire, qui sympathisa avec les régimes fascisants environnants, sans verser cependant dans un régime totalement dictatorial.

(4) Antonio de Oliveira Salazar (1889 - 1970) établit au Portugal en 1933 un « État nouveau », régime politique nationaliste, proche de l'idéologie fasciste de Benito Mussolini mais néanmoins distinct. Autoritaire et non totalitaire, l'État nouveau est fondé sur le catholicisme et l'anti-communisme et ne prétend pas développer la puissance de l'État au même degré qu'un régime fasciste.

 Tous droits réservés

4 - Robert Schuman approuve les Accords de Munich, veut cesser le combat dès le 12 juin 1940, entre au 1er gouvernement Pétain, puis vote les pleins pouvoirs à Vichy

La seconde partie des années 30, se clôturant par le désastre de 1940, va jeter une lumière encore plus crue sur cette attirance de Robert Schuman pour les régimes à poigne, attirance soigneusement gommée du dogme européiste et des manuels d'histoire de nos jours.

Dès le 30 septembre 1938, Robert Schuman applaudit aux Accords de Munich, par crainte d'une nouvelle guerre qu'il juge désormais *« fratricide »*[(1)]. Certains peuvent trouver évangélique ce qualificatif de *« fratricide ».* Mais d'autres y verront plutôt l'odieuse tartufferie de quelqu'un qui feint de ne pas voir la différence de nature entre le régime nazi et la République française et qui insiste de ce fait sur une nécessaire entente entre les deux pour éviter la guerre. Les Collaborationnistes français ne diront pas autre chose pour justifier ensuite les pires bienveillances à l'égard du régime hitlérien.

L'offensive allemande du 10 mai 1940 conduisant en quelques semaines à la défaite de la France, Robert Schuman pense, dès le 12 juin, qu'il *« faut mettre bas les armes »* [(2)]. Est-ce là le propos d'un *« Gandhi chrétien »* ou la réaction habituelle, décidément lassante de couardise, du réformé de 1908 et du planqué de 1915 ?

La suite des événements est encore plus compromettante et c'est alors que les analyses divergent.

Pour Michel-Pierre Chélini, dont le texte est repris sur le site officiel de la Fondation Robert Schuman, *« nommé sous-secrétaire d'État aux réfugiés dans le gouvernement de Paul Reynaud en mars 1940, Robert Schuman est maintenu à ce poste, en son absence, dans le gouvernement Pétain (16 juin-10 juillet 1940) et vote les pleins pouvoirs à ce dernier le 10 juillet, Laval lui ayant certifié que seul le maréchal était capable de conserver l'Alsace-Moselle à la France. »*[(1)] En un mot, Robert Schuman aurait ainsi été nommé au premier gouvernement Pétain par hasard et l'intéressé aurait ensuite voté les pleins pouvoirs au Maréchal par patriotisme, du fait de sa crainte de voir l'Alsace-Moselle repasser sous souveraineté allemande.

Le problème de cette présentation des événements est qu'elle n'est tout bonnement pas crédible quand on la remet en perspective de la personnalité de Robert Schuman. Outre qu'il a toujours été « *respectueux des autorités et de l'ordre établi »,* il était très attiré, on l'a vu, par tous les nouveaux régimes autoritaires européens à forte connotation catholique (Autriche, Espagne, Portugal) et l'on ne dispose pas d'éléments pouvant laisser penser qu'il ait été un critique du pétainisme. En outre, ses origines et ses choix de jeune adulte permettent de douter que la perspective de voir l'Alsace-Moselle redevenir allemande lui ait paru spécialement intolérable par principe.

(1) Cf. *Robert Schuman et l'idée européenne* par Michel-Pierre Chelini sur le site de la Fondation Schuman : http://www.robert-schuman.eu/schuman_chelini.php

(2) http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html

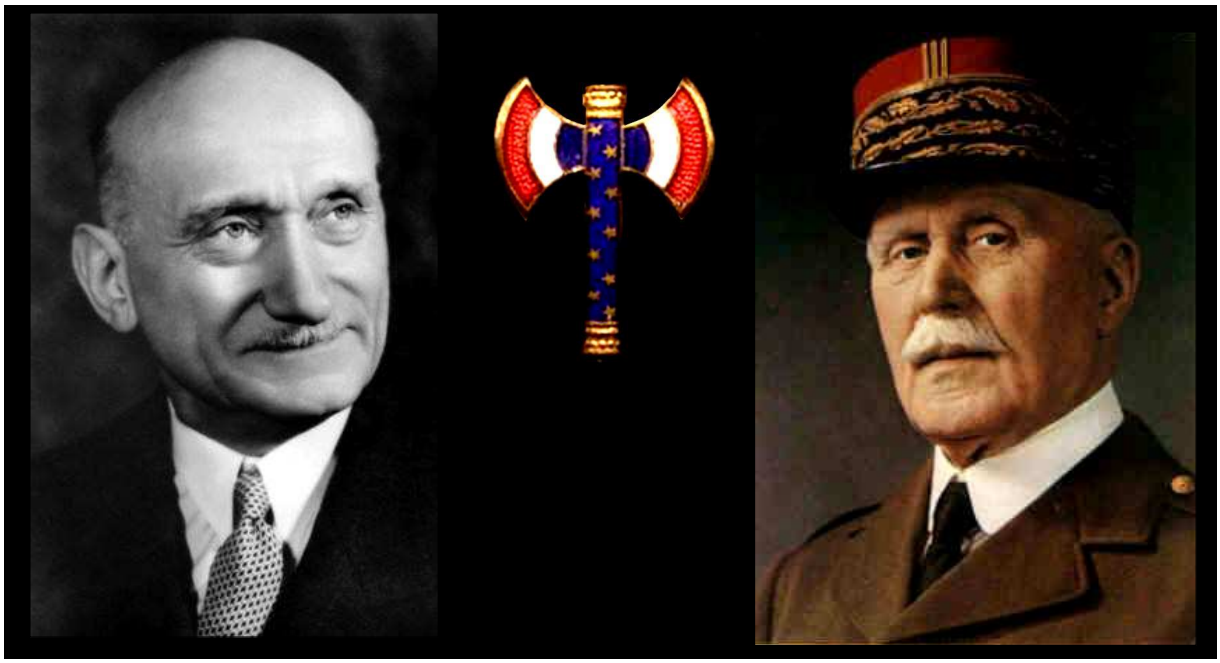

N'ayant pas peur du ridicule, Michel Albert, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, va pourtant encore plus loin puisqu'il affirme que *« le 10 juillet 1940, Robert Schuman vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain puis, sans avoir été consulté, il apprend qu'il avait été maintenu dans ses fonctions antérieures de sous-secrétaire d'État aux réfugiés »* [(1)].

Qui peut croire un instant à cette fable d'un homme ayant été député pendant 21 ans, et ministre depuis 4 mois, qui aurait été nommé au gouvernement sans son consentement, et qui n'aurait pas protesté pendant près d'un mois faute d'en avoir été informé ?

Ici comme ailleurs, l'analyse de l'historien François Roth paraît beaucoup plus crédible lorsqu'il explique que, **le 16 juin 1940, Schuman est confirmé par le maréchal Pétain dans ses fonctions de sous-secrétaire d'État ; qu'après l'armistice, il fait partie des 569 parlementaires qui votent sciemment les pleins pouvoirs à Pétain. Mais que c'est Pierre Laval qui ne veut pas de lui dans le nouveau gouvernement formé le 12 juillet** [(2)].

La vérité est donc peu reluisante et rien n'interdit même de penser que, si Pierre Laval avait accepté d'offrir un portefeuille à Robert Schuman, celui-ci l'aurait accepté. Mais, ayant été écarté par Laval, Schuman, dont Roth dit qu'il était "*un légaliste"* et *"pas un républicain dans le sens français du terme",* part aider les réfugiés, a des entrevues avec des prélats catholiques, et ce jusqu'en septembre 1940.

5 - Qu'a fait précisément Robert Schuman entre septembre 1940 et novembre 1942 ?

Entre septembre 1940 et novembre 1942 se place alors une partie de la vie de Robert Schuman qui est incontestablement la plus mystérieuse et sur laquelle tous les ouvrages dithyrambiques n'aiment pas à s'attarder.

Josef Bürckel

François Roth relève un fait étrange : **alors que de nombreux Messins et Mosellans sont expulsés du département de la Moselle par le Gauleiter nazi Josef Bürckel ►, Robert Schuman, quant à lui, fait le chemin inverse. Il rentre à Metz en zone occupée où il ne trouve rien de mieux à faire que de brûler sa correspondance. Puis... il se rend à la police pour discuter du rapatriement des réfugiés mosellans. On lui propose de collaborer avec les autorités allemandes**[(1)].

Que s'est-il dit entre Robert Schuman et les autorités nazies de Metz qu'il était allé voir, lui ministre du gouvernement sortant, et cela sans aucun mandat d'aucune sorte ? Nous n'en savons rien de précis si ce n'est qu'il aurait *« refusé de collaborer »,* comme nous en assurent ses défenseurs. Mais quel était l'alors l'objet initial de sa démarche ? Quoi qu'il en soit, Robert Schuman est placé en état d'arrestation et écroué de septembre 1940 à avril 1941. Michel Albert s'en extasie en lançant que *« pendant la guerre, ayant refusé toute collaboration avec les Allemands, il avait été le premier parlementaire français jeté en prison par la Gestapo et mis au secret à Metz »*[(1)]. Certes, mais il était aussi le premier ancien ministre à s'être rendu en Alsace-Moselle pour y prendre langue avec les troupes nazies.

La suite des événements est à peine plus claire. Sur ordre d'Heinrich Welsch, le procureur allemand et futur ministre-président de transition de la Sarre en 1955, Robert Schuman est sorti de prison, non pas pour être envoyé en déportation comme d'autres parlementaires français, mais pour être placé en résidence surveillée à Neustadt-an-der-Weinstrasse dans la Forêt Noire. On ignore ce qui vaut cette clémence mais Robert Schuman y gagne clairement au change. Car cette « résidence surveillée » est justement si peu surveillée qu'il s'enfuit vers la zone libre en août 1942, après avoir de nouveau refusé plusieurs offres de collaboration [(2)].

Il prend alors des contacts avec le gouvernement de Vichy, mais ces contacts le convainquent qu'il n'a rien à attendre du régime de Pétain. C'est seulement lorsque ont lieu le débarquement allié en Afrique du nord (Opération Torch) et l'invasion consécutive de la « zone libre » par les troupes du Reich que Robert Schuman se décide, enfin, à passer dans la clandestinité...

(1) *Robert Schuman, le contemplatif dix fois ministre !*, hommage de Michel Albert, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques: http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html

(2) http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html

6 - Robert Schuman, « planqué » dans des abbayes pendant la Seconde Guerre mondiale, refuse de s'engager dans la Résistance

À partir de novembre 1942, Robert Schuman décide donc de vivre clandestinement, mais il opte pour le cadre bucolique de charmantes abbayes. Il s'installe à l'abbaye d'En-Calcat (ci-dessous à gauche), monastère bénédictin situé dans le Tarn, *« dont il suit les heures liturgiques »*, mais aussi à l'abbaye de Notre Dame des Neiges en Ardèche (ci-dessous à droite) et à l'Abbaye de Ligugé dans la Vienne. À aucun moment il n'envisage de s'engager dans la Résistance. Un de ses collaborateurs aux Finances en 1947-48, François Bloch-Lainé, lui-même engagé dans les mouvements de résistance, dira plus tard que Robert Schuman *« avait fait sa guerre à sa manière »….*

C'est, encore une fois, une façon bien complaisante de présenter les choses. Ne serait-il pas plus honnête de dire, pour en finir avec la propagande de *« l'apôtre laïc »,* que le réformé de 1908, le planqué de 1915, le munichois de 1938, le défaitiste et le pétainiste de 1940, se planqua de nouveau entre 1942 et 1944, en choisissant finement de s'installer dans des cadres campagnards qui devaient être bien agréables en ces temps où sévissaient les restrictions alimentaires et le marché noir dans les centres urbains.

7 - Robert Schuman, qualifié de *« produit de Vichy »,* est poursuivi pour *« indignité nationale »* à la Libération, et fait jouer ses appuis dans l'Église pour y échapper

Cette vision plus juste de la vraie personnalité de Robert Schuman n'échappa nullement à ses contemporains. **À la Libération, le ministre de la Guerre, André Diethelm[1], qui devait avoir quelques informations solides, exigea que *« soit vidé sur-le-champ ce produit de Vichy »*[2]. Les autorités de la France Libre le traitèrent pour ce qu'il était : à savoir un ex-ministre de Pétain et l'un des parlementaires ayant voté les pleins pouvoirs au maréchal en assassinant la IIIe République. Ces faits suffirent à le frapper *« d'indignité nationale »* et *« d'inéligibilité ».***

Toute honte bue, et mû par l'ambition dévorante de reprendre des responsabilités politiques, cet homme *« sans ambition, d'une totale sincérité et humilité intellectuelles »* pour reprendre le jugement burlesque repris par Michel Albert à André Philip [3], finit par écrire au général de Gaulle le 4 juillet 1945 pour le supplier de lui retirer ces marques d'infamie. Des *« amis »* - pour reprendre l'expression de Michel-Pierre Chelini [4] - intervinrent auprès du chef du Gouvernement provisoire pour appuyer cette demande. Quels amis ? Très probablement le clergé mosellan, mais aussi probablement le Vatican de Pie XII.

Charles de Gaulle, qui avait une piètre image de Robert Schuman mais qui, en homme d'État, avait le souci d'apaiser les tensions entre Français, céda à la supplique et intervint pour que l'affaire fût classée. Un non-lieu en sa faveur fut prononcé par la commission de la Haute Cour le 15 septembre 1945 et Robert Schuman reprit sa place dans la vie politique française comme si de rien n'était.

(1) Homme intègre et courageux, André Diethelm était normalien, inspecteur des Finances et ancien directeur de cabinet de Georges Mandel de 1938 à 1940. Il avait ensuite rallié la France libre, où de Gaulle l'avait nommé commissaire à l'Intérieur, au Travail et à l'Information, puis aux Finances et aux Pensions, enfin aux Finances, à l'Économie et à la Marine marchande dans le Comité national français (1941-43). Le 3 mars 1944, il devint commissaire à la Guerre puis, le 9 septembre 1944, ministre de la Guerre dans le Gouvernement Charles de Gaulle (1), et ce jusqu'au 21 novembre 1945.

(2) Raymond Poidevin, « *Robert Schuman* », collection Politiques et Chrétiens, éditions Beauchesne, 1988, sur le site de la Fondation Schuman : http://www.robert-schuman.eu/schuman_poidevin.php

(3) http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html

(4) http://www.robert-schuman.eu/schuman_chelini.php

 Tous droits réservés -

8 - Robert Schuman, à peu près dépourvu de toutes les qualités d'un homme d'État, devient un politicard de la IVe République, *« faux naïf », « habile »* dans la *« manœuvre politicienne »* et dans la dissimulation de décisions essentielles

À peine relevé de sa peine d'inéligibilité pour collaboration, Robert Schuman se lance donc dans la politique de la IVe République. Il est candidat aux législatives du 21 octobre 1945, et sa liste remporte quatre sièges sur sept en Moselle. C'est ici le lieu de souligner plusieurs points importants du personnage, à commencer par ses qualités médiocres d'homme d'État et de parlementaire.

François Roth écrit que Robert Schuman *« était dépourvu des qualités brillantes, de l'ampleur de vues, de l'audace sans scrupules qui font les personnages hors norme »* et que sa vie *« n'était pas celle d'un de ces grands individus qui ont façonné l'Histoire.»*(1) Michel Albert relève qu'il était *« au physique, comme un grand diable à la silhouette terne et voûtée, vieillissant avant l'âge, dépourvu de séduction. Tous ces traits en firent une cible privilégiée pour les caricaturistes, qui présentaient ce parlementaire comme un curé de campagne sans soutane. »* (2)

Tous les observateurs de l'époque se retrouvent pour stigmatiser, parfois méchamment, ses piètres qualités oratoires et son apparence physique, qui ne cadrent pas avec l'image d'un grand responsable politique. Selon E. Borne, *« on s'endormait en écourtant sa parole lente, appliquée, sans aisance»*. Selon Jacques Fauvet, *« il donnait l'impression d'être un orateur qui pèse longuement ses arguments comme un vieux pharmacien ses pilules ».*(2) Selon Georges Bidault, Président de son parti, le MRP, et qui ne l'aimait pas, Robert Schuman était *« un moteur à gaz pauvre »*(3). Il avait *« une frêle silhouette et une voix nasillarde »* (4). Lui-même reconnaissait : *« Je ne suis pas orateur.»* Certains brocardaient son allure de *« jeune communiant monté en graine »*, d'autres celle *« d'un homme qui est né vieux »*. Discret, terne, effacé, il faisait l'impossible pour ne pas se faire remarquer.(2)

Mais au-delà de ces apparences, Raymond Poidevin, pourtant l'un de ses admirateurs, souligne à quel point Robert Schuman *« ne manquait pas d'habileté dans le jeu politique »* de la IVe République. Il le décrit comme *« feutré, faux-naïf »*, comme *« ayant le sens de la manoeuvre politicienne »,* comme *« jouant un rôle clé dans la plupart des crises ministérielles avec un sens aigu des dosages politiques ».*(2) Il précise que Robert Schuman savait aussi *« contourner les questions indiscrètes des parlementaires soit en commission, soit en débat public »* et qu'il estimait devoir *« informer le Parlement le plus tard possible sous peine de compromettre une négociation. »*(2)

Relevons que ces descriptions trahissent ce qu'a d'évidemment mensonger l'idée selon laquelle il aurait pu être nommé au gouvernement de Pétain sans son accord et y rester près d'un mois sans le savoir. **Elles montrent aussi ce qu'ont de naïf les descriptions qui nous présentent comme un modèle de sincérité et d'intégrité cet homme suprêmement retors ayant réussi le tour de force d'être dix fois ministre sous la la IVe République. La dissimulation de Robert Schuman était extrême**, comme le dévoile à son corps défendant Raymond Poitevin lorsqu'il précise que celui qui était devenu ministre des Affaires étrangères de la République *« restait discret vis-à-vis de l'Élysée dans certaines grandes occasions comme lorsqu'il prépara la "bombe" du 9 mai 1950. Cette même affaire le conduisit à n'informer que deux de ses collègues du gouvernement alors qu'il estimait qu'un ministre doit régulièrement tenir tous ses collègues "au courant des affaires de son ressort" ».*(2)

Réélu aux élections législatives de juin 1946, Schuman fut appelé par Georges Bidault à devenir ministre des Finances, fonction qu'il occupa jusqu'en novembre 1947, pour devenir ensuite président du Conseil, c'est-à-dire Premier ministre de la IVe République. En juillet 1948, son cabinet fut renversé sur une banale affaire de crédits militaires. Avec une aptitude consommée à retomber sur ses pieds, Robert Schuman resta pourtant au gouvernement, en devenant ministre des Affaires étrangères, poste qu'il occupera jusqu'en janvier 1953, *« soit sous neuf cabinets successifs, ce qui, étant donné l'instabilité ministérielle de la IVe République, représentait une sorte de record »,* comme le remarque François Roth. Au moment où il arrive au Quai d'Orsay, *« rien n'annonce alors que Schuman, qui a 59 ans, sera le futur père de l'Europe »* (1).

(1) http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html

(2) http://www.robert-schuman.eu/schuman_poidevin.php

(3) http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html

(4) Présentation faite par l'éditeur du livre *Robert Schuman : Homme d'Etat, citoyen du Ciel*, ouvrage collectif présenté par Raphaël Clément et Edouard Husson, François-Xavier de Guibert, 2006 http://www.amazon.fr/Robert-Schuman-Homme-dEtat-citoyen/dp/2755400072

9 - Robert Schuman, *« n'ayant pas d'idée personnelle »,* se fait remettre puis s'approprie une « Déclaration » préparée par Jean Monnet et les Américains

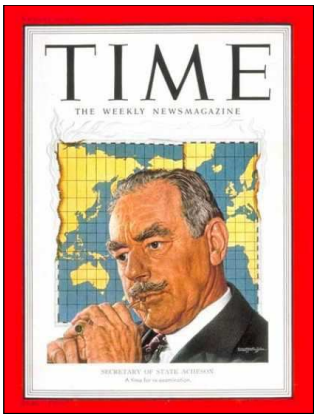

En relatant la genèse de ce qui allait devenir **la fameuse « Déclaration Schuman » du 9 mai 1950**, François Roth montre que **ce ne fut pas du tout Robert Schuman qui en prit l'initiative mais le secrétaire d'État américain, l'habile Dean Acheson** (en couverture du magazine américain *Time* u). Au cours d'une réunion informelle sur l'avenir de l'Allemagne qu'il avait organisée à Washington en septembre 1949, et à laquelle il avait convié le Britannique Ernest Bevin et le Français Robert Schuman, Dean Acheson demanda à Schuman « *qui a une grande expérience de l'Allemagne, de faire des propositions, de définir un projet sur l'avenir de l'Allemagne* » [(1)].

Robert Schuman, *"respectueux des autorités et de l'ordre établi",* accepta bien entendu cette mission. Mais celui qui était *"peu imaginatif"* à la quarantaine avait peu de chance de l'être devenu à 64 ans : il avoua n'avoir pas la moindre idée. Il était d'ailleurs d'autant plus embarrassé que les relations franco-allemandes étaient en train de se détériorer à cause du statut de la Sarre et que le 10 mai 1950 devait se réunir à Londres un Conseil atlantique pour discuter de l'Allemagne, où il perdrait la face s'il n'avait rien proposé de concret d'ici là.

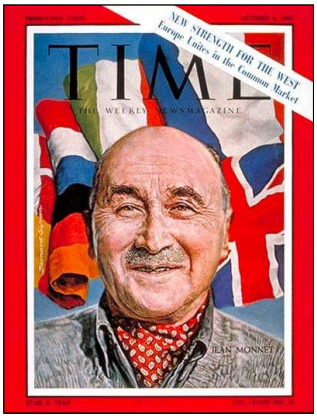

C'est alors que l'on approchait de cette date qu'entra en scène Jean Monnet (ici en couverture du magazine américain *Time* ►). Officiellement Commissaire général au Plan, Monnet était, de notoriété publique depuis la Deuxième Guerre mondiale, un homme des Américains. **Comme si la répartition des rôles avec Dean Acheson avait été calculée au millimètre, Jean Monnet eut le bon goût de transmettre à Robert Schuman un projet de Déclaration tout ficelée et sortie de Dieu sait où. Comme on était le 1er mai 1950, que Robert Schuman *« n'avait pas d'idée personnelle »* et que *« ses services n'avaient rien proposé »* [(1)], le moins que l'on puisse dire est que ce texte transmis par Jean Monnet tombait à point nommé. Une aubaine !**

Le texte était tellement ficelé et le calendrier restant à courir avant le 10 mai tellement serré que **la seule chose, ou à peu près, qui restait à faire à Robert Schuman, s'il ne voulait pas se ridiculiser, était de le lire et de s'en attribuer la paternité. De fait, et comme le révèle François Roth, *« Schuman assume la responsabilité politique du texte de Monnet sans trop communiquer avec ses services »*.** [(1)]

(1) Source : *Robert Schuman, « père de l'Europe » ou saint en veston ?*, (compte rendu de : François Roth, *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Fayard, 2008) http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html

Le fait que la fameuse « Déclaration Schuman » n'ait de Schuman que le nom de celui qui l'a lue devant la presse stupéfiera sans doute les lecteurs de 2010, les révoltera ou les laissera incrédules. Mais, outre que cette analyse est conforme aux recherches effectuées par François Roth, elle est aussi absolument conforme au déroulement des événements, au fonctionnement de l'État et à la simple logique . Expliquons pourquoi.

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, flanqué de son mentor Jean Monnet à sa droite (cf. photo u) lut « sa » Déclaration dans le Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay devant la presse. Puis, chose étonnante, il quitta rapidement la salle, pour ne répondre à aucune question. Ni des journalistes ni… de ses propres collaborateurs éberlués. Il s'agissait pourtant d'une véritable « bombe » et l'annonce tout à trac de la mise en commun des ressources stratégiques du charbon et de l'acier entre la France et l'Allemagne, de la création d'une Haute autorité commune indépendante des gouvernements, et de la perspective d'une fédération européenne laissa l'assistance, dont quelque 200 journalistes, complètement médusée.

L'historiographie officielle explique d'ordinaire que *« le travail avait été entouré de la plus grande discrétion afin d'éviter les inévitables objections ou contre-propositions qui en auraient altéré à la fois le caractère révolutionnaire et le bénéfice lié à l'effet de surprise »* [(1)].

Mais de qui se moque-t-on ? Pour qui connaît l'administration française, il est strictement impossible - et heureusement ! - qu'une décision stratégique d'une telle ampleur ait pu être prise en quelques jours par un ministre seul, après que trois personnes l'eussent griffonnée sur un coin de table, sans que les membres de son cabinet, les différents services concernés du Quai d'Orsay, ainsi que les services des autres ministères concernés, n'aient été dûment associés, pendant de longs mois, à l'étude préalable de sa faisabilité et de ses conséquences. Dans le cas contraire, les *« inévitables objections »*, plutôt que d'avoir lieu avant auraient lieu après, et couleraient à coup sûr un tel projet.

C'est également impossible d'un point de vue allemand. L'historiographie officielle ose soutenir que le Chancelier ne fut prévenu à Bonn que le matin même de la conférence de presse prévue à Paris l'après-midi. Et que, tel Ubu Roi consulté au saut du lit, Adenauer *« enthousiaste »* aurait « *répondu immédiatement qu'il approuvait de tout coeur »*, sans autre précision ni consultation, cette broutille consistant à mettre en commun l'acier et le charbon allemand avec celui de la France puis à bâtir une fédération européenne dans la foulée.[(1)] Qui peut croire un instant à une telle fable ?

En réalité, si les administrations françaises, le reste du gouvernement et même le président de la République ne pipèrent mot alors qu'ils n'eurent vent de la « Déclaration Schuman » que le matin même, c'est que tous avaient compris qu'une très grande puissance tirait toutes les ficelles de l'opération. Que cette très grande puissance avait évidemment sondé préalablement les Allemands pour obtenir l'accord du Chancelier, et qu'elle avait acquis un tel poids dans l'appareil d'État français que Robert Schuman savait qu'il ne risquait pas d'être démissionné d'office après une telle incartade. En bref, **cette Déclaration n'avait pas été concoctée par *« Jean Monnet et ses proches collaborateurs »*, comme veut nous en persuader, parmi bien d'autres, le conte de fées publié sur le site de l'Union européenne [(1)]. Elle était nécessairement le résultat d'instructions, méditées de longue date, émanant de Washington, dont Jean Monnet était l'agent traitant.**

---

(1) Brochure *Une idée neuve pour l'Europe - La déclaration Schuman - 1950 - 2000* de Pascal Fontaine, disponible sur http://ec.europa.eu/publications/booklets/eu_documentation/04/txt02_fr.htm

« Jean Monnet et ses proches collaborateurs rédigèrent pendant les derniers jours d'avril 1950 une note de quelques feuillets qui contenait à la fois l'exposé des motifs et le dispositif d'une proposition qui allait bouleverser tous les schémas de la diplomatie classique. Loin de procéder aux traditionnelles consultations auprès des services ministériels compétents, Jean Monnet veilla à ce que ce travail soit entouré de la plus grande discrétion, afin d'éviter les inévitables objections ou contre-propositions qui en auraient altéré à la fois le caractère révolutionnaire et le bénéfice lié à l'effet de surprise. En confiant son document à Bernard Clappier, directeur du cabinet de Robert Schuman, Jean Monnet savait que la décision du ministre pouvait modifier le cours des événements. Aussi, quand, au retour d'un week-end dans sa région lorraine, Robert Schuman annonça à ses collaborateurs : "J'ai lu ce projet. J'en fais mon affaire", l'initiative était alors dans le champ de la responsabilité politique. Au moment même où le ministre français défendait sa proposition, dans la matinée du 9 mai, devant ses collègues du gouvernement, un émissaire de son cabinet le communiquait en main propre au chancelier Adenauer, à Bonn. La réaction de ce dernier fut immédiate et enthousiaste. Il répondit immédiatement qu'il approuvait de tout coeur la proposition. »

10 - La *« Déclaration Schuman »* et la *« méthode Monnet »* ont été conçues par les Américains et pour les Américains

Il existe un autre élément capital qui prouve que la Déclaration du 9 mai 1950, dite « Déclaration Schuman », et que la méthode dite « Méthode Monnet », ont été inspirées l'une et l'autre par les États -Unis d'Amérique : c'est l'histoire des États-Unis elle-même. Un rapide retour en arrière sur les origines de la nation américaine et sur sa politique extérieure est ici nécessaire.

La révolution américaine qui devait conduire à l'indépendance des États-Unis d'Amérique a commencé par un événement qui est resté connu dans l'histoire sous l'intitulé de « Partie de thé de Boston » *(« Boston Tea Party »).* Au début des années 1770, le gouvernement britannique de George III et de son Premier ministre William Pitt, confronté à des difficultés budgétaires, se trouva dans la nécessité d'augmenter les recettes fiscales de la Couronne.

L'idée retenue fut de taxer plus lourdement les marchandises importées par la Compagnie des Indes britanniques, en particulier celles que cette Compagnie avait le privilège exclusif de vendre aux colonies britanniques d'Amérique. Cette pression fiscale accrue, jointe à ce monopole, fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase chez les riches colons de la Nouvelle-Angleterre. Le 16 décembre 1773, quelques uns d'entre eux montèrent à bord de navires de la Compagnie qui étaient amarrés dans le port de Boston, se saisirent de leur cargaison (du thé en l'espèce) et en jetèrent les caisses par-dessus bord. D'où le surnom plaisant de « tea party » ►.

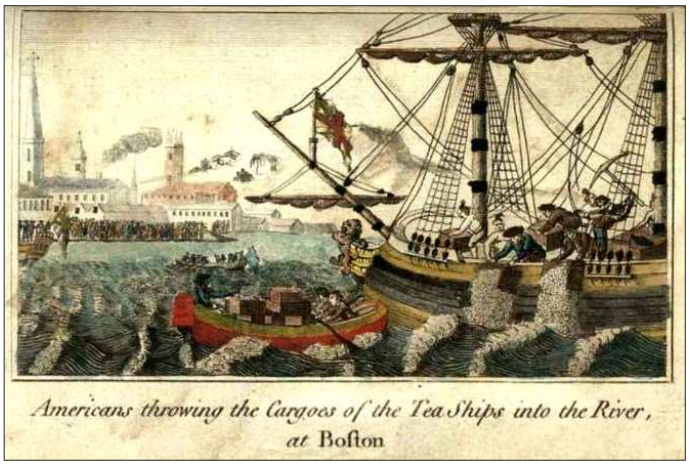

Loin d'être une simple anecdote, ce fait historique est au contraire riche de trois enseignements capitaux pour bien comprendre les aspects centraux de la mentalité et de l'histoire américaines.

1°) **La révolution américaine a commencé pour un problème de droit de douane.** C'est un point de départ extrêmement différent de la Révolution française, qui a débuté, 16 ans après, sur des revendications tout autres : égalité de tous face à l'impôt, approbation de tous sur l'usage des impôts, droit de chasse pour tous, égalité d'accès aux emplois publics pour tous.

2°) **La révolution américaine a été lancée par des colons riches et esclavagistes, qui revendiquaient la liberté du commerce, et non une liberté universelle**. Du reste, alors que la Révolution française abolira totalement l'esclavage le 4 février 1794 (Napoléon le rétablira partiellement en 1802 et il sera définitivement aboli par le décret Schoelcher du 27 avril 1848), George Washington mourra le 14 décembre 1799 à la tête d'une propriété comptant quelque 300 esclaves noirs. Les États-Unis n'aboliront définitivement l'esclavage que le 13 décembre 1865 (Treizième Amendement de la Constitution américaine), étant ainsi le dernier pays blanc à le faire, après même l'abolition du servage en Russie par le tsar Alexandre II le 3 mars 1861.

3°) **Pour les Américains, l'instance qui fixe les règles du commerce extérieur est l'instance qui dirige les autres.** Ce point est sans doute le plus décisif. Il constitue une sorte de fil rouge pour comprendre une grande partie de l'histoire politique, économique et diplomatique des États-Unis d'Amérique depuis lors. À cet égard, l'histoire des relations entre les jeunes États-Unis devenus indépendants et les provinces du Canada restées fidèles à la Couronne britannique sont particulièrement instructives. Elle mérite que l'on s'y attarde un peu.

Avec un sens aigu des circonstances, les États-Unis profitèrent de ce que le Royaume-Uni devait fournir un important effort de guerre du fait de son conflit avec la France napoléonienne, pour lui déclarer la guerre le 18 juin 1812. L'objectif du gouvernement de Washington était de mettre la main sur les territoires canadiens qui relevaient de la Couronne britannique et de les incorporer dans les États-Unis eux-mêmes.

Mais l'un des principaux objets du conflit, attisé par l'enrôlement forcé de matelots américains dans la marine britannique et par l'aide apportée par les troupes anglaises aux Amérindiens contre les yankees, résidait dans l'affaiblissement des échanges commerciaux américains causé par le blocus britannique des ports continentaux d'Europe. Cette entrave aux échanges commerciaux, une nouvelle fois provoquée par le gouvernement britannique, était considérée comme un *casus belli*, tout comme l'avaient été le monopole de la Compagnie des Indes et la hausse des droits de douane en 1773.